

BULLETIN D'ADHESION 2018

La Cinémathèque de Nouvelle-Aquitaine est reconnue d'Intérêt Général, votre don est déductible de vos impôts sur le revenu au titre de la loi de finance. Si vous êtes imposable, vous bénéficierez d'une réduction d'impôts équivalente à 66% du montant de votre don, dans la limite de 20% de votre revenu net imposable. Vous recevrez de notre part un reçu fiscal par voie postale. Ex : un don de 50 € ne vous coûtera en réalité que 17 € si vous êtes imposable.

J'adhère pour l'année civile en cours en tant que :

- Adhésion Individuelle* – 20 €
Personne morale (association, société ...)* – 50 €
Soutien – Don : – 50 € – autre

**tout adhérent pourra venir retirer gratuitement un exemplaire du livre « Limousin sur Grand Ecran »*

M^{me} M

Nom : Prénom :

Société :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Courriel :

Je souhaite m'impliquer en tant que correspondant bénévole de la Cinémathèque.

Cocher les cases concernées

Date :

Signature :

Règlement par chèque à l'ordre de *La Cinémathèque de Nouvelle-Aquitaine*

ou par **virement bancaire** IBAN : FR7618715001010800138854091 – BIC : CEPAFRPP871- CE AUVERGNE ET LIMOUSIN

Bulletin à renvoyer à : La Cinémathèque de Nouvelle-Aquitaine
4, avenue de la Révolution,
87000 Limoges

Ou par mail : contact@cinemathequenouvelleaquitaine.fr

Votre reçu fiscal vous sera expédiée dès réception de votre cotisation.

Pour tout renseignement complémentaire : 09.53.32.47.14

Extrait des statuts

Article 2

La Cinémathèque de Nouvelle-Aquitaine est une association régie par la loi de 1901 ayant pour mission d'assurer la collecte, la sauvegarde et la valorisation du patrimoine régional cinématographique. Pour ce faire, elle a notamment pour objectif :

- De grouper les différents possesseurs de films amateurs et professionnels ainsi que les personnes désireuses de conserver et de sauvegarder tous éléments se rapportant à l'histoire de l'image cinématographique dans les douze départements de la Nouvelle-Aquitaine.
 - D'identifier et localiser les films afin de les sauvegarder et de les rendre accessibles à tous.
 - De recevoir les donations de tous éléments matériels ou immatériels se rapportant à la cinématographie.
 - De conserver une copie des films tournés en Nouvelle-Aquitaine ou ayant un lien avec la région.
 - De tisser des relations avec des organismes connexes.
 - D'établir et d'entretenir une nomenclature ouverte aux chercheurs et au public en général notamment par la création d'un site internet accessible à tous.
 - D'organiser des projections ou rétrospectives notamment sur les territoires de collecte d'archives films, d'organiser des expositions ou d'entreprendre tout type d'action pouvant concourir à la connaissance de l'histoire de la production d'images cinématographiques en Nouvelle-Aquitaine et à l'histoire du cinéma en général.
 - De créer un pôle public permanent d'accueil, de gestion, d'expositions et d'animations de tout ce qui participe à l'histoire du cinéma en lien avec la Nouvelle-Aquitaine.
 - De se fixer tout autre objectif inhérent à sa finalité notamment celui d'enregistrer par ses propres moyens ou en faisant appel à des moyens extérieurs tout élément participant à la mémoire de la région dans tous les domaines.
- (...)

(L'intégralité des statuts est transmissible par mail sur demande).